

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/027

Séance du 10 juin 2023

Convocation du 6 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12 conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16 en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix juin à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle-Routelle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence d'Anne OLSZAK, Maire.

Présents :

M. BADET – Mme BOILLOT– M. BROCCHETTO – M. CACHOT – Mme GENET – Mme GRAPPEY – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. PHAM VAN – M. PRETET – M. VOULOT

Absents excusés :

M. BONNOT a donné procuration à Mme GRAPPEY– M. BRAUN a donné procuration à M. PRETET – Mme GEGOUT – M. MARTIN a donné procuration à M. BADET – Mme TERRIER a donné procuration à Mme OLSZAK – M. VUITTENEZ

Absent :

M. BERTENAND

Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T : Mme Sandrine GRAPPEY

Début de la séance : 10h05

2/ Cartes avantages jeunes

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors des quatre dernières années, la commune a été un point de vente pour les cartes avantages jeunes. En 2022, le prix de revente était de 4 €, la commune prenant à sa charge les 3 €. Le nouveau tarif 2023 s'élève à 9 € (7 € les années précédentes).

Elle propose de renouveler l'opération. Les habitants seront sondés afin de savoir quelle quantité commander.

Les élus débattent du prix de revente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise Madame le Maire à commander un nombre de cartes avantages jeunes en fonction du nombre de retours des habitants au tarif de 9 € la carte.**
- **Autorise Madame le Maire à vendre ces cartes aux administrés de la commune de moins de 30 ans à un tarif de 5 € la carte, les 4 € restants seront pris en charge par la commune.**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le CRIJ de Bourgogne Franche-Comté.**

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Ont signé le registre le Maire et le secrétaire.

Le Maire, Anne OLSZAK

